

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-481708

ND
136786

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12968

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MOUNBAKER Zineb

Date de naissance :

09/03/1990

Adresse :

Rue Bouskine, Impasse A. n°50, 3^e étage, app.s.

Hay Raha, Beaujelouz.

Tél. :

0676 39 86 14

Total des frais engagés : ₦ 2084,50 + Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AMINE Abdellkader

Spécialiste des Malades

L'appareil Dig

73, Bd. Mohammed V - C

Tél: 05 22 27 22 82 / 05 22 56 65

Date de consultation :

28/02 / 2020

Nom et prénom du malade :

M. MOUNBAKER Zineb Age: 30

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Digestive

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Z. Zeghdou

Le : 13 / 02 / 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2020	C 2+ E 2	Gratuit		INP: 0910091688 Docteur A.M. Spécialiste Abdelkader L'abdelkader Maladies de 73, Bd. Mohammed V Casablanca Tél: 05 22 27 22 82 / 27.56.65

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacia des Ondes 28/02/2020	28/02/2020	174,50

ANALYSES RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. JAMAL FOUKAK Radio-Biologiste Tél: 0522 86 03 34	07/03/20	B 1469	1910,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DR. JAMAL FOUKAK	07/03/20					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point to specific teeth: H				

**Docteur AMINE Abdelkader
SPECIALISTE**

Maladies Digestives

Ancien Médecin - Assistant
Hôpital BEAUJON - Paris

A.E.S. de PROCTOLOGIE
et Diplômé d'ECHOGRAPHIE
de l'Université de paris
Endoscopie Digestive

73, Bd Mohammed V
Tél. : 05 22 27 56 65 et 05 22 27 22 82 - Fax : 05 22 27 56 65
CASABLANCA

4960 x 2

D-CURE FORT 100 000UIBUVA
1 ampoule par mois



FUMAFER 200 mg CP
1 comprimé matin et soir / au milieu
1 comprimé 3 fois par jour / pendant

ARRETER THE
PRENDRE JUS D'ORANGE ou VI
régulièrement avec le traitement

2510 x 3

19460



www.docteuramine.com

الدكتور أمين عبد القادر

EXP: 25/2022
LOT: 34762/8
PPV: 494560 DH

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

11 - 3 - 2022



Importé par : **Ergo Maroc**

Les laboratoires ERGO MAROC
108, Rue Pierre Parent, Casablanca. Maroc.
AMM N° : 24/16DMP/21/NNP

EXP: 25/2022
LOT: 34762/8
PPV: 494560 DH

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3



Importé par : **Ergo Maroc**

Les laboratoires ERGO MAROC
108, Rue Pierre Parent, Casablanca. Maroc.
AMM N° : 24/16DMP/21/NNP

dramine73@hotmail.com

FUMAFER®

fumarate ferreux **200 mg**

(équivalent à **66 mg** de fer)

PPU 25.10 DH
LOT N658 PER 05/23

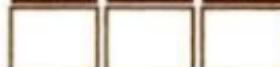
100 comprimés
voie orale



عدد الجرعات في اليوم

NOMBRE DE PRISES PAR JOUR

MATIN MIDI SOIR



6



100 comprimés

FUMAFER® 66 mg

Medicament autorisé N°: 833/16DMP/21/NRG

ROches Noires Casablanca

20-22, Rue Zoubeir Benou El Aouam

Laboratoires SYNTHEMEDIC



لیڈا سینٹھ میڈیک

100 قابو

(لیڈا سینٹھ میڈیک 66 مگ نگری)

200 قابو

سینٹھ میڈیک

25/11/2019

PPV:

EXP:

Lot N°:

6



100 comprimés

FUMAFER® 66 mg

Medicament autorisé N°: 833/16DMP/21/NRG

ROches Noires Casablanca

20-22, Rue Zoubeir Benou El Aouam

Laboratoires SYNTHEMEDIC



لیڈا سینٹھ میڈیک

100 قابو

(لیڈا سینٹھ میڈیک 66 مگ نگری)

200 قابو

سینٹھ میڈیک

25/11/2019

PPV:

EXP:

Lot N°:

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genétique moléculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



لأنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualifié

FACTURE N° 2003070006

Mme Zineb MOUBAKER

Demande N° 2003070006
Date de l'examen : 07-03-2020
Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSAD	Prélèvement sang adulte	E25	E
	ALAT (transaminase TGP)	B50	B
	ASAT (transaminase TGO)	B50	B
	Calcium	B30	B
	CRP us	B100	B
	G.T.	B50	B
	Potassium	B30	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B450	B
	Vitesse de sédimentation	B30	B
	Protéines totales	B30	B
	Sodium	B30	B
	Chlore	B30	B
	TSHus	B200	B
	Ferritine	B250	B
	NP	B80	B
	Bicarbonates	B40	B

Total des B : 1450
TOTAL DOSSIER : 1910 DH
Arrêtez la présente facture à la somme de :mille neuf cent dix dirhams - DH



Il est Strictement Interdit de Changer les Noms,
Prénoms et les Dates des Analyses.



**Docteur AMINE Abdelkader
SPECIALISTE**

Maladies Digestives

Ancien Médecin - Assistant
Hôpital BEAUJON - Paris

A.E.S. de PROCTOLOGIE
et Diplômé d'ECHOGRAPHIE
de l'Université de paris
Endoscopie Digestive

73, Bd Mohammed V

Tél. : 05 22 27 56 65 et 05 22 27 22 82 - Fax : 05 22 27 56 65
CASABLANCA

الدكتور أمين عبد القادر

إختصاصي

أمراض الجهاز الهضمي

طبيب مساعد سابق بمستشفى
بوجون بباريس

شهادة الدراسات العليا لجراحة و علاج البواسر
وشهادة الكشف بالصدى

جامعة باريس
الكشف بالمنظار

شارع محمد الخامس، 73

الهاتف: 05 22 27 22 82 - 05 22 27 56 65
الfax: 05 22 27 56 65
الدار البيضاء

Casablanca, le 28/02/2020

Melle MOUBAKER Zineb

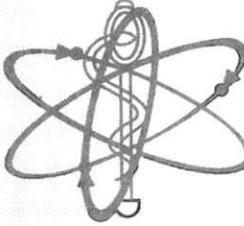
- Test respiratoire à la recherche de HBP
- 15 jours après avoir arrêté IPP
- A faire à jeûn
- NFS - VS
- Ferritinémie
- CRP
- ionogramme sg
- ALAT - ASAT
- Ggt
- VIT D
- TSH



Docteur AMINE Abdelkader
Spécialiste des Maladies de
l'appareil digestif
73, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél. 05 22 27 22 82 / 27.56.65

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genetique moleculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



ختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualiticien

Mlle Zineb MOUBAKER

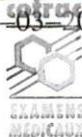
Né(e) le : 07-03-1990

Dossier N° : 2003070006

Date de l'examen : 07-03-2020

Prélevé le : 07-03-2020 08:12 en interne

Édité le : 10-03-2020



ACCRÉDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

DR :

Adresse :

Page 3 / 3

BILAN THYROIDIEN

échantillon primaire : sérum

17-05-2018

2.76

TSHus [AC]

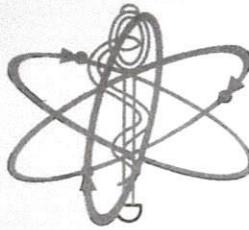
2.38 µUI/ml (0.27-4.20)

((Chimiluminescence - COBAS 6000® Roche))

Changement de technique et de valeurs normales à partir 24/07/2017.

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genetique moléculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



ستر انوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualiticien

Mme Zineb MOUBAKER

Né(e) le : 07-03-1990

Dossier N° : 2003070006

Date de l'examen : 07-03-2020

Prélevé le : 07-03-2020 08:12 en interne

Édité le : 10-03-2020



ACREDITATION
N° 3-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

DR :

Adresse :

Page 2 / 3

IONOGRAMME SANGUIN

Echantillon primaire : plasma hépariné

Sodium (Na)

(ISE Indirect- Cobas 6000® Roche)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 30-10-2017.

137 mEq/l (136-145)

137 mmol/l (136-145)

Potassium (K) [AC]

(ISE Indirect Cobas 6000® Roche)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 30-10-2017.

3.9 mEq/l (3.4-4.5)

3.9 mmol/l (3.4-4.5)

Chlore (Cl) [AC]

(ISE Indirect Cobas 6000® Roche)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 30-10-2017.

104 mEq/l (98-107)

Bicarbonates

(Enzymatique- Cobas 6000® Roche)

22.8 mmol/l (22.0-29.0)

Calcium [AC]

(o-Cresolphthaleine complexon- Cobas 6000® Roche)

91 mg/l (86-102)

2.27 mmol/l (2.15-2.54)

Protéines totales [AC]

(Biuret- Cobas 6000® - Roche)

70 g/l (66-87)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26-08-2017.

ENZYMOLOGIE

Echantillon primaire : plasma hépariné

Transaminases GOT (ASAT) [AC]

(IFCC, sans phosphate de pyridoxal - Cobas 6000® Roche)

8 UI/L (<32)

03-12-2019

7

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

Transaminases GPT (ALAT) [AC]

(IFCC, sans phosphate de pyridoxal - Cobas 6000® Roche)

8 UI/L (<33)

03-12-2019

7

Changement de techniques et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

G.G.T [AC]

(Carboxy-GLUPA/Szasz-Persijn/Tris - Cobas 6000® Roche)

14 UI/L (<36)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

VITAMINOLOGIE

échantillon primaire : sérum

25-OH-Vitamine D (D2+D3) [AC]

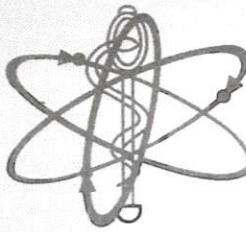
(Liaison Chemiluminescence LIAISON XL)

40.6 nmol/l (75.0-250.0)

18-05-2018

89.0

16.2 ng/ml (30.0-100.0)



Mme Zineb MOUBAKER

Né(e) le : 07-03-1990

Dossier N° : 2003070006

Date de l'examen : 07-03-2020

Prélevé le : 07-03-2020 08:12 en interne

Édité le : 10-03-2020

DR :

Adresse :

Page 1 / 3



ACCRÉDITATION
N° E-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

HEMATOCYTOLOGIE

Hémogramme

Cytométrie de flux sur ABX Pentra (échantillon primaire : sang total EDTA)

03-12-2019

Leucocytes [AC]	5.90	milliers/ μ l	(4.00–10.00)	5.10
Hématies : [AC]	4.68	millions/ μ l	(3.80–5.80)	4.87
Hémoglobine : [AC]	13.2	grs/dL	(11.5–16.0)	14.5
Hématocrite : [AC]	38.6	%	(37.0–47.0)	42.3
VGM : [AC]	82.0	μ 3	(80.0–100.0)	87.0
TCMH : [AC]	28.2	pg	(27.0–32.0)	29.8
CCMH : [AC]	34.2	g/dl	(32.0–36.0)	34.4
RDW : [AC]	14.5	%	(11.0–16.0)	12.5
Polynucléaires Neutrophiles :	42.8	%		46.0
Soit:	2.53	milliers/mm ³	(2.00–7.50)	2.35
Polynucléaires Eosinophiles :	0.7	%		0.7
Soit:	0.04	milliers/mm ³	(0.00–0.50)	0.04
Polynucléaires Basophiles :	0.6	%		0.4
Soit:	0.04	milliers/mm ³	(0.00–0.20)	0.02
Lymphocytes :	48.3	%		49.4
Soit:	2.85	milliers/mm ³	(1.00–4.00)	2.52
Monocytes :	7.6	%		3.5
Soit:	0.45	milliers/mm ³	(0.20–1.00)	0.18
Plaquettes : [AC]	244	milliers/ μ l	(150–500)	270

Vitesse de sédimentation

VS 1ère heure 9 mm

(VES-MATIC EASY)

Valeur normale inférieure à

20

BIOCHIMIE SANGUINE

17-05-2018

Ferritine [AC]	7.4	ng/mL	(13.0–150.0)	17.0
----------------	-----	-------	--------------	------

((Chimiluminescence – COBAS 6000® Roche))

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 04/08/2017.

03-12-2019

CRP.us [AC]	0.4	mg/L	(<5.0)	0.9
-------------	-----	------	--------	-----

(Immunoturbidimétrie – Cobas 6000® Roche)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26/07/2017.